

éducation
Sud 66



Union
syndicale
Solidaires

EN ROUTE POUR LE

LE JOURNAL DE SUD EDUCATION DES PYRENEES ORIENTALES

Solidaires - Unitaires - Démocratiques

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Pour une autre école,
pour une autre société

JE VOTE SUD EDUCATION!

DISPENSÉ DE TIMBRAGE
PERPIGNAN CTC
PRESSE
DISTRIBUÉ PAR

LA POSTE 

DÉPOSÉ LE 30/09/2005

SOMMAIRE

Éditorial	1
Le paysage syndical. Remplacements.....	2
Pétition sur les remplacements	3
Des élu-e-s SUD.....	4
Six bonnes raisons de voter SUD.....	5-6
Second degré	7
Précarité - Apprentissage à 14 ans.....	8
Réseau Éducation Sans Frontières	9
Bulletin d'adhésion.....	10

En route pour le Sud 66
N°8 - 23 novembre 2005
N° de CPPAP : 1205 S 06756
N° ISSN en cours
Directeur de publication : Benjamin Garcia
Journal imprimé par
SUD Education 66
28 rue Henry Bataille
66000 Perpignan

SUD ?

Comme tous les trois ans, le 6 décembre, vous allez devoir choisir entre différents syndicats pour désigner vos représentants du personnel. Au niveau local pour la CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique), mais aussi, au niveau national, pour la CAPN.

Ces élections sont importantes car elles déterminent l'avenir de notre profession et la manière dont les luttes collectives seront menées.

Pour certain(e)s le choix est difficile. L'offre est abondante, mais il n'est pas facile de s'y retrouver.

Ce journal est donc destiné à vous présenter **SUD Education** : syndicat radical, syndicat qui dérange, syndicat intercatégoriel, (*une partie de ce journal est commune au 1° et 2°*) et interprofessionnel (membre de Solidaires). Syndicat ouvert sur le monde et toutes ses dimensions. Syndicat qui s'implante partout en France, dans l'éducation comme les syndicats de Solidaires dans tous les secteurs professionnels .

Ce journal est destiné à vous convaincre de nous apporter vos voix, pour amplifier ces réactions de révolte que provoquent en nous les politiques nationales et internationales, qui conduisent dans nos classes, et ailleurs, à une destruction du Service Public.

Merci de nous consacrer quelques minutes.

Notre efficacité c'est notre capacité de révolte !

SUD-EDUCATION 66 - 28 rue Henry Bataille - 66000 Perpignan
Tél. : 04.68.52.57.57 (permanences : jeudi et vendredi) - Fax : 04.68.52.54.54
Portable : 06.84.89.01.17 (jusqu'à 22h00, hors horaires scolaires)
Site : www.sudeducation66.org - E-mail : sudeducation66@laposte.net

Sud dans le paysage syndical actuel

Depuis la décennie 80, nous vivons une crise du syndicalisme dont le patronat et l'Etat ont largement profité en menant une offensive sur les conditions de travail et d'emploi (mise à mal des statuts, précarisation, allongement de la durée du travail, appauvrissement/démantèlement des services publics) et la protection sociale (retraites, sécurité sociale, assurance chômage), ceci dans le but de satisfaire les actionnaires des grands groupes. Si les luttes avaient disparu du temps de la gauche au pouvoir, depuis 1995, elles ont repris mais se heurtent à l'intransigeance, à l'arrogance, au refus de négocier du patronat et de l'Etat.

De tels bouleversements ont été accompagnés d'une mutation du champ syndical. Notre syndicalisme se veut une réponse appropriée à la configuration socio-économique actuelle. Il essaie de développer les pratiques intercatégorielles et interprofessionnelles, en inscrivant systématiquement les revendications particulières et la défense des personnels dans une contestation plus globale. Ce syndicalisme met au coeur de son analyse la critique de la précarité et de la flexibilité comme mode d'orga-

nisation des sociétés et s'oppose à la marchandisation de nos vies. En se démarquant de la soumission des uns au nouvel ordre socio-économique et de l'étroitesse corporatiste des autres, il cherche à offrir un modèle alternatif mieux adapté aux luttes actuelles et à venir. **Ce syndicalisme s'appuie sur la base, donne aux assemblées générales le pouvoir dans les luttes, refuse les hiérarchies syndicales : c'est le syndicalisme que portent les SUD.**

Si nous ne parvenons pas à construire une alternative crédible et mobilisatrice, les mêmes causes économiques, sociales et idéologiques, produiront encore les mêmes effets.

Aujourd'hui, la droite a fait passer en force son «réformisme» à elle : ultra-libéralisme sur le plan économique, répression sur le plan social et autoritarisme sur le plan politique. Ce qui nous menace est la transition vers une société dans laquelle les libertés politiques et sociales seraient effacées au seul profit de la liberté économique.

SUD propose de se rassembler pour résister et pour construire une autre école, une autre société.

Interpro : solidaires !

La politique qui touche l'école s'inscrit dans un contexte général que l'on ne peut ignorer.

Les services publics sont en danger depuis des années. A la Poste, à EDF, à la SNCF, nos camarades se battent toujours contre les privatisations.

Nous devons donc nous mobiliser contre la décentralisation, contre les privatisations et pour un service public de qualité.

Dans le secteur privé (qui gagne nos écoles), les conditions

de travail se dégradent, la précarité gagne (avec les nouveaux contrats le patron peut licencier sans préavis pendant 2 ans), l'insécurité sociale s'étend.

Là aussi nous devons rejoindre les salariés de ces secteurs pour préserver et conquérir des droits.

Tel est notre engagement aux coté de nos camarades de l'union syndicale « **SOLIDAIRES** », qui rassemble entre autre le SNUI-impôt et tous les syndicats SUD (SUD PTT, SUD Rail, SUD Santé, SUD ANPE, SUD Chimie.....)

Remplacements ? Non merci

La grande nouveauté de la rentrée qui découle de la loi Fillon, ce sont les remplacements des absences de courte durée (moins de 15 jours).

La vraie question ? Quel est l'intérêt des élèves ? Parlons de la qualité de l'enseignement. Qu'est-ce que notre métier ? Certainement pas de l'improvisation. Une heure devant les élèves nécessite en moyenne une heure de préparation consciencieuse, sans compter les corrections. Notre métier, c'est aussi suivre les élèves dans leurs difficultés, dans leur apprentissage tout au long de l'année et adapter son enseignement à une classe que l'on connaît.

Or, ce n'est pas ce qui est attendu de nous : c'est un rendement quantitatif et non qualitatif qui nous est im-



posé. Plus besoin de surveillants, les élèves font des exercices, c'est toujours mieux que de traîner (car bien sûr pas question de faire un cours de qualité dans ces conditions) et les profs seront enfin occupés ! Pire, ces heures s'ajoutant à notre service normal, ce sont nos élèves qui en pâtiront.

Ne soyons pas dupes : les remplacements de courtes durées sont un pas de plus vers un système à l'anglaise : 35 heures de présence sur l'établissement, remplacements au pied levé, travail de vie scolaire et d'administration...dans le cadre d'une autonomie plus large d'établissements dotés d'une direction managériale.

Le modèle anglo-saxon est décidément très à la mode en ce moment !

Non aux remplacements "Fillon" !

Pétition adoptée au Conseil Fédéral de Sud

Education des 8 et 9 septembre 2005

Nous, les personnels soussignés du collège / lycée dénonçons les nouvelles modalités de remplacement que le décret du 26 août 2005 prétend nous imposer.

- Comme enseignants soucieux des élèves, nous refusons cette « garderie », véritable bricolage démagogique qui fait fi de toute continuité dans les enseignements et de toute relation pédagogique.

- Comme défenseurs du service public, nous refusons ce recours à des heures supplémentaires alors que des recrutements de titulaires-remplaçants sont possibles et nécessaires et créeraient des emplois.

- Comme travailleurs, nous refusons cette mesure qui participe à la mise au chômage de milliers de contractuels. Nous refusons cet allongement du temps de service, cette nouvelle intensification du temps de travail et cet accroissement de la "flexibilité".

En conséquence,

- nous ne participerons pas à l'élaboration du "protocole" de remplacement.

- nous refuserons collectivement d'assurer de tels remplacements, démagogiques et inefficaces pour les élèves, nuisibles pour les personnels et le service public.

- nous demandons le retrait définitif de ce décret.

- nous demandons la titularisation sans condition de tous les précaires, vacataires et contractuels comme l'exige Sud éducation.

Vous pouvez signer cette pétition en ligne:

<http://www.sudeducation.org/article999.html>

Les signatures sont à envoyer à : *Fédération SUD Education*
17, avenue de la Libération - 93200 Saint Denis

Nom	Prénom	Fonction	Signature

POUR LUTTER À VOS CÔTÉS

A quoi servent les élections professionnelles ?

A élire vos représentants en CAPA et en CAPN... et bien plus !

Les élections professionnelles ont lieu tous les trois ans et sont destinées à élire vos représentants à la Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA) et à la Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN).

En outre, les résultats électoraux nationaux servent à déterminer les moyens en décharges et en autorisations syndicales d'absences (ASA) alloués aux syndicats pendant trois ans. Pour un syndicat jeune comme Sud Education, qui voit ses structures départementales se développer en France dans de nombreuses catégories, le nombre de décharges est important pour pouvoir assurer un travail syndical très lourd. **Chaque voix pour Sud contribue donc à renforcer nos moyens humains, indispensables aux luttes de demain !**

Pourquoi des élus, mais aussi des collègues Sud en CAPA et CAPN ?

Les CAPA et CAPN sont des organismes consultatifs, dont le pouvoir est limité. Mais y participer est une des manières (avec les grèves et les manifs !) de faire entendre l'opinion des collègues ou du syndicat.

La CAPA traite des problèmes immédiats des personnels (mutations, avancement, formation). Y exercer un contrôle syndical, ne pas laisser l'administration faire n'importe quoi, avancer des propositions alternatives, taper du poing sur la table, c'est en CAPA que c'est possible !

Le fait que vos élus en CAPA et CAPN demeurent des profs comme les autres aide aussi à comprendre les situations personnelles des collègues, qu'il faut parfois plaider.

Etre présent dans les Commissions Paritaires permet à SUD de contrer le manque de transparence du système (notamment les mutations !), gangrené par la cogestion des uns et le clientélisme des autres (souvent les mêmes, d'ailleurs...).

Malgré la loi Perben...

Le droit d'adhérer à l'organisation syndicale de son choix est une liberté constitutionnelle. Un texte de 1966 a permis à l'Etat de déclarer représentatives une série d'organisations syndicales au plan national. Celles-ci bénéficient d'une représentativité "irréfragable", c'est-à-dire non discutable, quelle que soit la réalité de leur implantation. Ces règles ont été élargies à la Fonction publique par la loi Perben au lendemain des grèves de décembre 1995. Il s'agissait d'empêcher le développement des organisations syndicales qui représentent un nouveau syndicalisme à côté des cinq confédérations (Cgt, Cfdt, Fo, Cgc, Cftc). Encore une fois, pour ces élections professionnelles, plusieurs syndicats Sud éducation ont été obligés de défendre un dossier de représentativité exigé par le rectorat ou l'inspection académique. Avec l'ensemble des organisations de l'Union syndicale **Solidaires** nous affirmons qu'il appartient aux seuls salariés de déterminer librement, par leur vote, la représentativité des syndicats. Nous exigeons l'abrogation de l'arrêté de 1966 et de la loi Perben de 1996.

Depuis septembre 2005, l'Union syndicale **Solidaires** fait circuler une pétition : "La démocratie syndicale amputée est une atteinte aux droits de tous !".

Vous pouvez la signer en ligne : <http://www.solidaires.org>



6 *bonnes raisons de* **VOTER** *Sud* *décembre 2005*

1 L'engagement syndical doit être aux côtés des plus démunis.

L'accès d'un plus grand nombre d'élèves au baccalauréat et à l'université n'a pas conduit à une véritable démocratisation de l'éducation. Les inégalités sociales face à l'école n'ont pas disparu avec l'élévation du niveau général d'instruction. Les enfants des catégories populaires ont statistiquement toujours moins de chances d'obtenir le baccalauréat ou un diplôme supérieur que les enfants des classes sociales plus aisées. Quant au chômage, il frappe d'abord les jeunes qui sortent du système éducatif sans qualification et surtout ceux dont les familles connaissent déjà des situations sociales fragiles.

2 Le syndicalisme de l'Éducation nationale doit procéder à de profondes remises en cause, et cela aussi bien dans ses orientations que dans ses pratiques militantes.

La régression pédagogique à un utilitarisme minimal organisé par la loi Fillon, les fermetures continues de postes dans les quartiers populaires et les zones rurales, l'augmentation de la précarité, l'exclusion des voies générales par l'orientation précoce (projet de retour à l'apprentissage dès 14 ans), les reculs de la laïcité, le renforcement d'un autoritarisme "*managérial*" à l'encontre des personnels et d'un autoritarisme policier à l'encontre des élèves, les expulsions d'élèves sans-papiers... sont autant de changements qui obligent le syndicalisme de l'Éducation nationale à de profondes remises en cause.

3 La question scolaire doit devenir une question syndicale interprofessionnelle comme le sont celles des retraites, de la santé ou du Code du travail.

Le démantèlement de l'Éducation nationale orchestré par la loi de décentralisation de 2004 transfère les TOS aux régions et aux départements pour livrer demain ces services à la marchandisation libérale, processus déjà largement avancé en matière de restauration scolaire. Il n'est plus possible de penser aujourd'hui l'avenir de l'École laïque comme un problème relevant du seul syndicalisme enseignant.

4 La grève appartient à celles et ceux qui la font.

C'est dans cette logique nouvelle que les équipes militantes de Sud éducation se sont étoffées et ont vu leur nombre augmenter depuis la création de la Fédération en juin 1998 et surtout depuis les grèves du printemps 2003 où, dans de nombreuses villes, les militants de Sud éducation ont tenté de favoriser la démocratie des Assemblées Générales, la grève reconductible, les initiatives interprofessionnelles.

5 La régression sociale ne se négocie pas. L'urgence est à la convergence des luttes.

Ces élections professionnelles de 2005 interviennent dans un contexte syndical encore marqué par les défaites revendicatives du printemps 2003, reculs sur les retraites et sur l'unité du système éducatif mise à mal par la décentralisation et le transfert des TOS aux collectivités locales. Dans ces brèches, Chirac, Raffarin, Sarkozy, Villepin (pour ne pas parler des gouvernements précédents) se sont engouffrés pour tenter de casser une à une les positions acquises par des décennies de luttes salariales (santé, formation professionnelle, code du travail, école, salaires, services publics, libertés publiques). La répression qui a suivi l'opposition des lycéens à la loi Fillon, comme l'intervention des forces spéciales dans les conflits sociaux à la Poste (Bègles) ou à la SNCM (Marseille), ou encore les rafles de sans-papiers, montrent bien à quoi est prêt ce gouvernement pour continuer dans son entreprise de casse à tous les étages.

6 Le syndicalisme traditionnel ne peut enrayer le mouvement actuel du libéralisme.

Nous ne croyons pas que le libéralisme puisse être enrayeré par un syndicalisme qui se dit opposé au développement de la précarité mais l'accepte au cas par cas dans les établissements ; par un syndicalisme qui dénonce les « réformes » régressives mais en négocie les modalités d'application ; par un syndicalisme, qui, par "*discipline confédérale*", abandonne les PLP au bout d'une semaine de grève en 2003, ou qui, parle de grève des examens sans organiser leur blocage ; par un syndicalisme qui abandonne le combat contre la loi Fillon aux lycéens et les laisse seuls face à la répression ; sans parler de celui qui signe la casse des retraites avec le pouvoir quand la grève commence, et de toutes ces organisations "*syndicales*" qui présentent des listes tous les trois ans au suffrage des personnels pour ensuite s'en retourner avec quelques permanents à un mutisme bien mérité .

Avec modestie et détermination, nous tentons là où nous sommes de construire autre chose pour le syndicalisme. Construire un véritable syndicalisme intercatégoriel dans l'Éducation nationale, celui où instits, profs, IATOSS se rencontrent, débattent et agissent ensemble n'est pas une chose facile, tant notre milieu professionnel est marqué par des décennies de corporatismes où chaque catégorie a son syndicat bien à elle. Inscrire ce syndicalisme intercatégoriel dans un ensemble interprofessionnel efficace (avec Sud Ptt, Sud Rail, Sud Énergie, Sud Michelin, Sud santé/Sociaux etc.) n'est pas non plus l'affaire d'un jour.

C'est sur ce chemin que nous avançons, et l'allongement de nos cortèges dans les manifestations, l'augmentation de nos effectifs et de nos initiatives unitaires comme la nette augmentation de notre nombre de listes à ces élections professionnelles dans toutes les catégories enseignantes et dans toutes les académies en sont les premiers témoignages.

VOTER

c'est renforcer une autre voix

Sud
éducation

et une autre voie pour le syndicalisme.

c'est réinscrire le syndicalisme des personnels de l'Éducation nationale

dans les luttes de l'ensemble du monde du travail.

SECOND DEGRE

Pour construire une autre école, une autre société

- ❑ Réduction du temps de travail, sans perte de salaires ni annualisation. Embauches nombreuses dans tous les métiers : augmentation massive des postes aux concours, et titularisation immédiate, sans concours ni condition, de tous les collègues précaires. De véritables remplaçants titulaires dans chaque établissement (abrogation du décret sur les remplacements de courte durée).
- ❑ Pas de classe à plus de 25 élèves (20 en ZEP). Intégration de la concertation et du suivi des élèves dans le temps de service. Des moyens suffisants pour les projets pédagogiques et un enseignement adapté aux élèves en situation particulière (problèmes de santé, difficultés scolaires, primo arrivants). Sur les postes difficiles, réduction du nombre d'heures... et pourquoi pas, deux enseignants par classe ?
- ❑ Deux documentalistes minimum par CDI se consacrant uniquement à des tâches de documentation.
- ❑ Création d'un corps unique d'enseignants, aligné sur le corps le plus élevé. Augmentation significative des plus bas salaires pour les autres personnels. Une vraie formation initiale, en doublette avec un enseignant titulaire et sans classe en responsabilité. Un véritable droit à une formation continue de qualité.
- ❑ Abrogation de la hors-classe, suppression de l'inspection, carotte et bâton du système hiérarchisé et de la division des personnels.
- ❑ Rétablissement du statut des MI-SE avec création des postes nécessaires.
- ❑ Création de tous les postes statutaires nécessaires de personnels médico-sociaux : médecins, psychologues, infirmières, assistantes sociales, éducateurs...
- ❑ Abrogation de la décentralisation et des lois Fillon sur les retraites et l'Éducation.
- ❑ Contre la notation-promotion au mérite.
- ❑ Contre les expulsions des sans-papiers : la scolarisation d'un enfant doit garantir le maintien de toute sa famille sur le territoire français. Pour la régularisation de tous les jeunes scolarisés : mineurs et majeurs.
- ❑ Cent ans après la loi de 1905, défendons la laïcité : ni religion, ni secte, ni entreprise dans l'école. Refusons toute utilisation de l'école à des fins publicitaires et marchandes. L'Éducation n'est pas une dépense : c'est un investissement qui doit constituer la priorité absolue d'une société démocratique. La France n'a jamais été aussi riche : on peut financer l'éducation, la protection sociale, la recherche, la culture, les services publics par un meilleur partage des richesses à tous les niveaux.

Pour un enseignement professionnel public

Le patronat a toujours voulu mettre la main sur la formation professionnelle. Les patrons d'hier voyaient d'un mauvais oeil la prolongation de la scolarité et voulaient faire sortir les jeunes de l'école ; aujourd'hui les patrons du libéralisme sont entrés dans l'école et entendent l'utiliser à leur profit. Pour nous, l'enseignement professionnel doit être émancipateur : il doit donner à l'élève une culture générale et professionnelle ouverte, lui permettant d'évoluer dans la société et de travailler à sa transformation.

- ❑ Pour des formations au contenu élaboré nationalement, reconnues dans les conventions collectives.
- ❑ Pour de véritables passerelles vers l'enseignement général.
- ❑ Pour des diplômes nationaux et non des diplômes "maison".
- ❑ Nous nous opposons au développement des C.F.A. publics au détriment des lycées professionnels.
- ❑ Pas de fermeture de filières et d'établissements publics au profit du privé. Création des filières publiques manquantes.

Contre les Lycées des Métiers

- ❑ La formation professionnelle ce n'est pas l'employabilité des jeunes issus des lycées professionnels.
- ❑ Nous condamnons la participation des patrons et autres représentants de l'entreprise aux jurys d'examen comme aux Contrôles en Cours de Formation.
- ❑ Nous condamnons l'ingérence des entreprises dans les contenus pédagogiques des formations et dans leur volonté de structurer la carte scolaire des formations en fonction des besoins exprimés par le patronat local.

Pour résister à la pression hiérarchique et libérale

- ❑ Nous refusons de devenir des formateurs soumis aux exigences patronales.
- ❑ Nous luttons pour des conditions de travail décentes : formation professionnelle sur le temps de travail, même avancement pour tous au rythme le plus rapide.
- ❑ Création de postes statutaires pour tous les enseignants,
- ❑ 20 élèves maximum par classe en LP.

L'école n'est pas une entreprise !

Non aux nouveaux emplois précaires

Après les emplois-jeunes, les CES, les CEC puis les assistants d'éducation, le gouvernement met en place les CAE (Contrats d'Accompagnement pour l'Emploi) dans la fonction publique et le CNE (Contrat Nouvelle Embauche) dans le privé.

Laurence Parisot, la patronne des patrons du MEDEF exulte ! Elle qui a déclaré sur les ondes : « La liberté s'arrête là où commence le code du travail » et dans le « Figaro économie » du 30/08/05 : « La vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? ».

Les Contrats d'Accompagnement pour l'Emploi, c'est la précarité qui continue mais en pire ! Un ancien CES ou CEC dans la fonction publique ou dans une association aura un contrat de 6 mois renouvelable trois fois (Une fois dans les établissements de l'académie, où les contrats sont de un an). Et après ? Le chômage, et encore... Il ne faudra pas refuser trois fois de suite des emplois éventuellement sans rapport avec ses qualifications.

45 000 CAE sont prévus, dont 25 000 seraient des anciens CES ou CEC !

700 € : c'est la rémunération moyenne ! N'est-ce

pas énorme lorsqu'on pense aux valeureux salariés de l'Asie du Sud Est ?

Les **Contrats Nouvelle Embauche**, pour le salarié, c'est la précarité à vie assurée : des contrats de 2 ans, période pendant laquelle, à tout moment, le patron peut résilier le contrat sans aucune justification économique ou professionnelle.

Un exemple donné par un syndicaliste CGC : un entrepreneur "intelligent" veut créer une société de conception et de commercialisation de systèmes informatiques pour les entreprises.

⇒ Pendant 2 ans ou moins, il embauche un Ingénieur informaticien « projet et conception ». Son contrat prend fin quand le projet est finalisé.

⇒ Ensuite, il embauche un Ingénieur informaticien « application informatique d'un projet ». Son contrat prend fin quand l'application est finalisée (de 6 mois à 2 ans).

⇒ Enfin, il embauche un Ingénieur commercial.

Résultat des courses : pas besoin d'embaucher ces ingénieurs en contrat CDI qui sont difficiles à licencier après usage, selon les propos de Laurence Parisot.

Apprentissage a 14 ans : La machine à remonter le temps

Depuis l'ordonnance du 6 janvier 1959 du gouvernement du général De Gaulle portant prolongation de la scolarité obligatoire à 16 ans, l'évolution du système éducatif français, au moins dans ses intentions, était celle d'une ambition éducative pour tous, d'une élévation générale du niveau.

Force est de constater que la flambée de violences dans les quartiers de relégation de la misère sociale aura permis au gouvernement de manifester clairement son projet « moderniste » : le retour au capitalisme du XIX^e siècle ! Car, l'idée d'un retour à l'apprentissage à partir de quatorze ans, même accompagnée du retour aux subventions pour les associations de quartiers diminuées ou supprimées depuis 2002, montre à l'évidence la volonté de réserver l'éducation à une minorité.

Il ne s'agit nullement comme d'aucuns pourraient le croire de permettre à des jeunes qui ne seraient pas "adaptés" à l'enseignement général de trouver une voie de promotion.

Il s'agit d'entériner les dégâts du chômage et des carences éducatives, de faire payer à ceux qui la subissent les effets d'une politique concertée. La diminution des maigres moyens alloués aux Zones d'Education Prioritaires, une politique de chômage de masse, un déficit budgétaire et un endettement de l'Etat dus en partie aux cadeaux fiscaux faits aux plus fortunés et la précarisation générale de la vie « justifieront » cette mise au travail dès 14 ans.

Qu'elle soit ou non mise en œuvre, cette idée montre à l'évidence que l'enseignement professionnel public n'aura pas les moyens de l'ambition éducative.

MANIFESTE « Jeunes sans papiers »

L'expulsion des jeunes Mohamed et Elaarbi, élèves au LP de Villelongue des Monts, le sort de Djamilia et de Mohamed ont suscité beaucoup d'émotion et la mobilisation de ses proches, et au-delà de tous ceux qui sont concernés par les droits de l'Homme, le respect de la personne humaine et sa dignité.

Leurs cas ne sont malheureusement plus isolés. De plus en plus de jeunes scolarisés, ayant atteint l'âge de 18 ans mais arrivés en France après l'âge de 13 ans (voire 10 ans pour les Algériens) sont reconduits à la frontière et ramenés dans leur pays d'origine du jour au lendemain.

- Parce que leurs parents n'ont pas su faire les démarches nécessaires en temps utile
- Parce que la Loi sur l'immigration s'est durcie et parce que l'arsenal des lois liberticides et répressives ne cesse de s'accroître
- Parce que les préfets sont désormais évalués au nombre d'expulsions qu'ils réalisent et, donc, utilisent de moins en moins leur pouvoir d'apprécier les situations individuelles
- Parce que les mesures de protection 'jeunes majeurs' s'obtiennent de plus en plus difficilement, en particulier pour les jeunes les plus fragiles

Il est de notre devoir d'enseignants, de personnels de l'Education, d'élèves, de parents mais aussi du devoir des associations, des organisations syndicales et de tous les citoyens, d'agir pour aider concrètement ces jeunes, dans leur vie déjà souvent compliquée et dans leur avenir.

Il est aussi de notre devoir de faire la démonstration auprès de ces jeunes et de tous les élèves que les discours sur les « valeurs » de justice, de solidarité, ne sont pas des mots creux mais donnent des repères.

Dans ce but, le Réseau « Education sans frontière » 66 se donne pour objectifs, en fonction de chaque situation

- d'informer et de mobiliser autour de ce problème tous les acteurs concernés
- d'aider les jeunes dans leurs démarches administratives et de les accompagner lorsqu'ils sont menacés d'expulsion
- de les défendre juridiquement
- d'alerter l'opinion via les media pour les cas signalés
- de mettre en place un rapport de force débouchant sur un véritable dialogue entre pouvoirs publics et tous les acteurs qui s'engagent en signant ce manifeste
- de développer un réseau de solidarité avec les jeunes sans papiers au niveau national, voire européen.

Nous, soussignés, premiers signataires, appelons tous ceux qui sont concernés par l'injustice et l'oppression à s'associer à ce manifeste, en le diffusant largement autour d'eux et en rejoignant le Réseau « Education sans frontière » 66.

Organisations membres du RESF-66 :

Mouvement associatif : ASTI 66, CIMADE, Ligue des Droits de l'Homme, MRAP, FCPE 66

Mouvement syndical : CNT- FTE 66 , FSU, SDEN-CGT, SNEP-FSU, SNES-FSU , SNPES- PJJ-FSU, SNUIPP-FSU, Solidaires 66, SUD Education 66, SUD Etudiant Perpignan, SUD Santé Sociaux, Syndicat de la Magistrature, UD-CGT, UNEF

Comités : Comité de soutien aux sans papiers des P.O., Comité Lycéens-Etudiants de soutien aux lycéens menacés d'expulsion

Soutiens : CGA, LCR, MJCF, PCF

Contact : resf-66@laposte.net ou sudeducation66@laposte.net